

**Madame MERCIER–BENHAMOU
DASEN 2**

**Monsieur DESTRES
DASEN1**

Rectorat de Paris
12 Boulevard d'Indochine
75019 PARIS

Paris, le 3 avril 2018

Objet : Bonus « REP » affelnet – rentrée 18/19

Madame, Monsieur

Nous avons récemment été informés du projet de création d'un bonus REP qui serait attribué dès cette année aux élèves ayant fait toute leur scolarité au collège dans un établissement classé REP.

En tant que représentants FCPE, présidents de Conseil Local ou d'Union Locale, représentants élus des parents des conseils d'administration de collèges parisiens, et donc proches des réalités de terrain, nous sommes très circonspects, pour ne pas dire hostiles à la mise en place de ce bonus.

Nous nous permettons donc de partager avec vous nos doutes, interrogations et réticences.

- 1) Ce bonus serait donné pour encourager les familles à laisser leur enfant dans leur collège de quartier lorsqu'il s'agit d'un collège en REP.

Nous ne pouvons que **nous interroger sur l'efficacité de ce dispositif en terme d'évitement scolaire.**

En effet, le public ciblé concerne **les parents qui font partir pour le collège leur enfant dans le privé.** Cette décision de mettre son enfant dans le privé se prend dès le primaire. On peut douter que des parents dont les enfants sont en élémentaire soient suffisamment au courant des arcanes d'Affelnet pour se sentir déjà concernés par les points REP. Et même pour les quelques parents qui auraient cette vue à très long terme en envisageant déjà le retour dans le public au lycée, pense-t-on vraiment qu'un bonus lors de l'affectation de leur enfant au lycée 5 ou 6 ans plus tard avec un Affelnet qui évolue tous les ans, soit de nature à les faire renoncer à quitter le public (d'autant plus que désormais les élèves des collèges privés émargent à Affelnet comme les élèves du public...) ?

Si le public cible est **les parents qui mettent leurs enfants dans un collège du public** qui n'est pas le collège de leur secteur grâce à une **dérogation** (donnée d'ailleurs par le rectorat), les

études montrent que cette forme d'évitement scolaire ne contribue que marginalement à l'indice de ségrégation scolaire (pour 5%) . Le bonus REP aurait alors un impact encore plus marginal sur cette forme d'évitement scolaire, qui est donc par ailleurs déjà contrôlée.

Nous doutons donc fortement de l'efficacité réelle de ce bonus REP en terme de diminution de l'évitement scolaire.

2) **On peut se demander quel serait l'impact de ce bonus sur les collégiens parisiens.**

L'impact de ce bonus REP sera nul dans le district Ouest, concernera marginalement le district Sud, sensiblement le district Nord et fortement le district Est, dans lequel comme vous le savez, Affelnet dans sa version actuelle pose de nombreux problèmes.

En ce qui concerne le bonus « REP » de 480 points et son impact, nous pouvons l'étudier sur deux paramètres principaux : combien d'élèves seront concernés, et quel est le poids de ces points REP par rapport aux autres points servant pour Affelnet. L'étude que nous avons faite concerne le district Est où les problèmes sont plus particulièrement criants.

Nous y comptons environ 1000 élèves concernés par ces points REP (ou bisecteurs), 1600 boursiers et 2500 d'élèves « Rien » (ni boursiers, ni REP) soit 51% d'élèves avec bonus et 49% d'élèves sans bonus.

Les 9600 points de districts sont tellement importants qu'aucun élève ne peut quitter le district. Donc tous les élèves affectés au sein du district disposent de ces points, qui ne sont donc alors plus discriminants entre élèves au sein du district. Les élèves affectés en 2GT ont dans leur immense majorité plus de 10 de moyenne dans chacun des champs disciplinaires, ce qui leur assure pour chaque champ disciplinaire entre 13 et 16 points, soit entre 3900 et 4800 points pour l'ensemble des champs disciplinaires. De même pour les compétences, les élèves affectés en 2GT bénéficieront pour leur immense majorité d'une « maîtrise satisfaisante » ou « très satisfaisante », ce qui leur assurera 40 ou 50 points soit au final entre 3840 et 4800 points pour leurs compétences.

Les élèves non boursiers sont donc affectés au lycée suivant des points qui s'étalent entre 7740 et 9600 points, soit un différentiel de 1860 points.

Les 480 points attribués au titre du bonus REP correspondent donc à 25% de points en plus. Par conséquent l'impact du bonus REP sera majeur pour les élèves qui en bénéficieront de ces 25% de bonus de points en plus.

Pour quantifier cet impact il ne faut pas se contenter de regarder le nombre de vœu 1 satisfaits pour ces élèves. Il faut aussi réaliser que **cela impactera l'ensemble des 1000 élèves « REP » qui pourront significativement améliorer leur taux de satisfaction** par rapport à leurs vœux. A l'inverse le nombre de places dans les lycées étant contingentés, **le prix sera payé par les 2500 élèves « Rien » qui verront leur taux de satisfaction diminuer d'autant.**

L'infographie jointe en fin de courrier donne visuellement l'impact de ce bonus.

3) On peut maintenant s'interroger sur l'impact qu'aurait ce bonus REP sur les élèves du public dans des collèges non REP, qui eux aussi, certes dans une mesure moindre, se confrontent à des difficultés bien réelles de fonctionnement de leurs collèges et qui remontent largement à vos services. Malgré ces difficultés croissantes, les moyens affectés à ces collèges ne cessent, aussi, de diminuer. **Les élèves non bonusés devenant ainsi une minorité** (mais quand même une minorité importante car proche de 50%), se voient attribuer de fait **un malus** pour leur affectation alors qu'ils sont allés dans le collège public de leur secteur. Autrement dit, on fait porter un malus à des élèves eu égard à leur lieu d'habitation et de surcroît de manière rétroactive car cette nouvelle disposition concerne ce qui s'est passé depuis les 4 dernières

années. **On peut aussi s'interroger sur la légalité de cette mesure qui peut paraître discriminatoire.**

- 4) Sur le plan humain vous n'êtes pas sans connaître les tensions entre élèves en 3^{ème} mais aussi en seconde dans un district tel que l'Est – où l'année de 3^{ème} pour les élèves non bonusés est éprouvante. **Cette tension n'est pas favorable au « vivre ensemble »** que nous, parents d'élèves scolarisés dans le public et engagés, appelons de nos vœux. Les parents qui croient à l'école publique – ceux qui malgré les difficultés ont fait le choix d'y laisser leurs enfants, dans leur collège de secteur – ne pourront pas comprendre pourquoi au moment de l'affectation au lycée c'est à eux que l'on fait payer le prix de l'évitement du public, alors que ce sont d'autres parents qui sont allés dans le privé. Quel message veut-on faire passer à ces familles ? Comment expliquer aux élèves non boursiers du district Est qui déjà paient le prix fort dans leur affectation compte tenu du fonctionnement d'Affelnet actuel, qu'ils doivent faire davantage d'efforts ? Que pouvons-nous expliquer à nos enfants qui imaginent qu'en travaillant, ils seront récompensés à la hauteur de leurs efforts ? **Quelle confiance peut-on mettre dans l'institution sur la mise en place d'un bonus qui sera inefficace par rapport à ses objectifs, injuste et rétroactif ?**

En espérant que cette mesure de bonus REP ne sera pas mise en place pour l'affectation, nous restons à votre disposition et vous prions d'agréer nos sentiments les meilleurs.

- ✓ Ana Afonso, parent FCPE élue au conseil d'administration du collège Courteline (12^{ème})
- ✓ Emmanuelle Devalland, présidente du conseil local du collège Béranger (3^{ème})
- ✓ Nathalie Dujardin, présidente du conseil local FCPE du collège Louise Michel (10^{ème}), et présidente de l'Union locale FCPE du 10^{ème}
- ✓ Brigitte Guermond, présidente du conseil local FCPE du lycée-collège Lamartine (9^{ème})
- ✓ Agnès Maître, présidente du conseil local FCPE du Lycée –collège Hélène Boucher (20^{ème})
- ✓ Hervé Rindzunski, président du conseil local FCPE du collège Couperin (4^{ème})
- ✓ Christine Senailles, présidente du conseil local du collège Courteline (12^{ème})
- ✓ Cyrille Stevant, parent FCPE élu conseil d'administration du collège Béranger (3^{ème})

Contact : Agnès Maître, 06 79 82 51 41, agnesmaitre@orange.fr

Copies :

Isabelle Rocca, FCPE Paris
Samuel Cywie, PEEP Paris

Mairie de Paris

Monsieur Patrick Bloche, adjoint à l'éducation, à la petite enfance et aux familles
Madame Hélène Bidard, adjointe aux luttes contre les discriminations et droits humains

District Est

